



DÉMONTONS LES CAMÉRAS #3

**Deux caméras démontées.
Une arrestation arbitraire.
Un procès pour l'exemple contre
une action d'utilité publique.**

DEUX CAMÉRAS DE MOINS !

Depuis mars dernier, une campagne est menée pour dénoncer le développement récent de la vidéosurveillance par la mairie de Grenoble. Samedi 1er mai 2010 à Grenoble, lors de la traditionnelle manifestation, un cortège festif et coloré contre la vidéosurveillance réunit une centaine de personnes maquillées, déguisées et masquées. Sur le parcours, alors que de grandes banderoles protègent le cortège, une échelle est hissée sur deux poteaux où sont installées les nouvelles caméras. 2 d'entre elles sont démontées en quelques coups de marteaux sous les confettis et les applaudissements des passants. Le cortège reprend sa route et se disperse tranquillement juste avant la fin de la manifestation.

UNE ARRESTATION ARBITRAIRE.

Mais voilà. Il se trouve que la police n'a pas beaucoup apprécié ce joyeux démontage de caméras. Que voulez-vous, les caméras ne sont jamais qu'un autre moyen de faire la police, et cette dernière n'apprécie guère qu'on touche à ses outils. Et puis, le fait que tout se soit déroulé juste sous les yeux de la police leur laisse un goût amer. Comment ? Des caméras démontées en pleine rue au vu et au sus de tous sans que la maréchaussée ne puisse réagir ? Voilà qui n'est pas bon pour l'image de la police, ni pour l'ego de Dorothée Cellard, la jeune commissaire de Grenoble en charge des manifestations. Il faut au moins une arrestation pour sauver la face et améliorer les chiffres des résultats policiers. (suite au verso)

Une demi heure après la fin de la manifestation, Cellard fait charger les policiers de la BAC sur une militante de la CNT, un syndicat autogestionnaire. Ses camarades encore présents essayent de s'interposer. Matraquage à tout va. Une personne se retrouve à l'hôpital, et la militante arrêtée est placée en garde à vue. Il se trouve que cette personne a passé toute la manifestation dans son cortège syndical, ni déguisée, ni masquée, et ne s'est à aucun moment mêlé au cortège contre la vidéosurveillance. Qu'à cela ne tienne. Il fallait un-e coupable pour la police. Elle est donc accusée d'avoir cassé des caméras, et passe au tribunal ce mercredi 19 mai pour « *dégradation volontaire de biens publics, ladite dégradation ayant été commise sur un bien destiné à l'utilité publique et appartenant à une personne publique ou chargée d'une mission de service public.* »

UN COUP DE MATRAQUE DANS L'EAU ?

Le premier mai 2009, la police avait également arrêté des personnes au hasard à la fin de la manifestation, les accusant d'avoir jeté des projectiles de peinture sur diverses vitrines. Deux personnes sont passées en procès, et toutes les deux ont été innocentées. Cette année, la police agit de la même manière. Si la personne arrêtée est effectivement jugée innocente par le tribunal, on pourrait se dire que la police a joué un coup pour rien.

Détrompons-nous. Ces arrestations arbitraires ne sont pas anodines et relèvent d'une véritable stratégie policière. Elles permettent d'instiller la peur chez les manifestant-e-s. En arrêtant et matraquant des personnes d'un cortège voisin, la police tient à signifier que toutes les actions de sabotage sur des caméras seront punies, quitte à frapper des personnes qui n'ont pas participé à ces actions. Et ce n'est pas tout. Ces arrestations permettent à la police de remplir le FNAEG (Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques) en soutirant, de force s'il le faut, l'ADN des militant-e-s arrêté-e-s.

UNE ACTION D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Les caméras démontées faisaient partie des 14 caméras installées en douce par la mairie de Grenoble depuis janvier 2010. Sans aucun débat, ni en conseil municipal, ni en réunion publique. Ce passage en force marque la volonté de la municipalité de développer la vidéosurveillance à tout prix, même si les grenoblois-e-s n'y sont pas favorables. Les élus interpellés sur ce sujet lors de réunions publiques noient le poisson, ou mentent effrontément, en donnant différents prétextes à cette installation (pour les supporters de foot, pour la voirie...).

Quelle solution reste-t-il alors aux grenoblois-e-s pour faire entendre leur refus de vivre en liberté surveillée, si ce n'est de démonter eux mêmes les caméras ? Alors que se construit peu à peu une société de surveillance totale, n'est-il pas légitime de marquer un refus clair et net de cette évolution ?

Pour nous, cet action relève du bon sens, de l'utilité publique. La destruction d'une caméra n'est pas du simple « vandalisme » mais un acte juste pour qui a la dignité de vouloir vivre libre. Comme pour les OGM, il est légitime de s'opposer - par la destruction – à ce qui nous pourrit la vie. Quand les innovations technologiques réduisent les libertés individuelles, diminuent l'indépendance et l'autonomie de l'être humain et détruisent le lien social, comment ne pas vouloir les mettre hors d'état de nuire ?

**Relaxe de la personne inculpée.
Démontage des 12 autres « nouvelles » caméras.
Abandon des projets de vidéosurveillance.
Nous ne voulons pas vivre en liberté surveillée.**